

2.00 crédits

15.0 h

Q2


**Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !**

Enseignants	Beernaert Marie-Aude ;Beguïn Etienne (supplée Durant Isabelle) ;Bonbled Nicolas ;Born Charles-Hubert ;Callewaert Vincent ;Christians Louis-Léon ;Coppens Philippe ;d'Argent Pierre ;Dandoy Nathalie ;De Coninck Bertrand ;De Cordt Yves ;De Schutter Olivier ;Derycke Werner ;Derèse Marie-Noëlle ;Dopagne Frédéric ;Dorssemont Filip ;Dubuisson Bernard ;Durant Isabelle ;Flore Daniel ;Francq Stéphanie ;Frison Christine ;Giacometti Mona ;Hermand Olivier ;Jongen François ;Lamine Auriane ;Lazaro Christophe ;Lys Matthieu ;Marique Enguerrand ;Moreau Thierry ;Mouffe Bernard ;Mouffe Bernard (supplée Lazaro Christophe) ;Navez Edouard-Jean ;Neveu Suliane ;Radi Yannick ;Renders David ;Romainville Céline ;Sarolea Sylvie ;Schamps Geneviève ;Sibony Anne-Lise ;Slingeneyer de Goeswin Thibaut ;Sosson Jehanne ;Tainmont Fabienne ;Traversa Edoardo ;Van Drooghenbroeck Jean-François ;Van Steenberghe Raphael ;Vandermeersch Damien ;Verdussen Marc ;Vielle Pascale ;Wauters Kris ;Willems Geoffrey ;Wéry Patrick ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	Le séminaire d'accompagnement du mémoire est un prérequis au mémoire de fin d'études LDROI 2200.
Thèmes abordés	<p>Chaque séminaire d'accompagnement du mémoire est constitué d'un groupe d'environ 12 étudiants. Tous les étudiants sont rattachés à un séminaire en fonction du souhait qu'ils auront exprimé quant à leur sujet de mémoire, ou, de manière plus générale, quant à la discipline juridique/matière à laquelle ils souhaitent rattacher leur mémoire. Selon les modalités précisées par le <a href="#">Règlement du mémoire</a>, les étudiants expriment le souhait de travailler sur un ou plusieurs sujets, problématiques ou disciplines juridiques/matières ; ils ne choisissent pas leur promoteur, même s'ils sont informés du nom des différents titulaires des séminaires d'accompagnement et de leurs spécialisations juridiques. Le séminaire d'accompagnement du mémoire est dirigé par un membre du corps académique de la Faculté de droit, qui en est, de ce fait, à la fois le titulaire et le promoteur des mémoires des étudiants rattachés à son séminaire.</p> <p>Le séminaire d'accompagnement du mémoire a lieu durant le deuxième quadrimestre du 1er bloc annuel de Master, à raison de trois à cinq séances de deux heures. Ces séances poursuivent les objectifs indiqués ci-avant et ont pour objet ultime d'amener l'étudiant à définir avec la plus grande précision possible tout à la fois le sujet et la méthodologie de son mémoire et l'aide à réaliser son mémoire dans les délais impartis et, dans toute la mesure du possible, à l'achever au cours du 2ème bloc annuel du master. Le séminaire est aussi un lieu d'échange entre étudiants sur l'ensemble des recommandations relatives à la rédaction future de leur mémoire, tant sur la forme que sur le fond.</p> <p>Le titulaire du séminaire peut exposer aux étudiants les difficultés contemporaines rencontrées dans la branche ou les branches du droit auxquelles se rattache le séminaire d'accompagnement du mémoire, ceci afin de guider les étudiants dans la recherche de leur sujet de mémoire. Le titulaire du séminaire d'accompagnement peut inviter toute personne extérieure à intervenir afin d'enrichir les échanges. Il peut également demander aux étudiants l'une ou l'autre des prestations suivantes : - études et commentaires de documents et de textes ; - travaux sur des mémoires déjà soutenus ; - exposés sur des ouvrages ou des articles portant sur des thématiques communes ; - simulations de soutenances et invitation d'anciens mémorants ; - analyse de cas et de situations concrètes, le cas échéant en lien avec d'éventuels stages réalisés par ailleurs. A la date prévue par le Règlement du mémoire, le sujet du mémoire est arrêté de commun accord par le promoteur et l'étudiant, sur proposition de ce dernier moyennant un exposé écrit de maximum 5 pages. Ces pages contiennent un plan provisoire, une bibliographie, une courte présentation de la problématique à traiter ; y sont annexés une ou plusieurs fiches de lecture établies par l'étudiant.</p> <p>L'étudiant est tenu d'inscrire le séminaire d'accompagnement du mémoire dans son programme d'examens de la session de juin. L'étudiant qui ne remet pas à son promoteur l'exposé écrit ou le remet postérieurement au délai défini dans le Règlement du mémoire, se voit attribuer la note de 0/20 pour le séminaire d'accompagnement du mémoire. En cas d'échec, il peut réinscrire l'activité à la session de septembre.</p>
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p>Le séminaire d'accompagnement du mémoire aide les étudiants à réaliser leur mémoire dans les délais impartis et, dans toute la mesure du possible, à l'achever au cours de la session de juin du 2ème bloc annuel de Master. Les promoteurs sont en charge d'un (deux tout au plus) séminaire d'accompagnement. L'objectif du séminaire d'encadrement du mémoire est notamment de développer chez l'étudiant la capacité de :</p> <p>1</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définir le plus précisément possible le sujet du mémoire ;</li> <li>• faire les choix méthodologiques adéquats en fonction du sujet de son mémoire ;</li> <li>• faire l'analyse et la synthèse d'une situation ou d'un problème en dégagant les règles qui s'y appliquent ;</li> <li>• échanger avec les autres étudiants au sujet du travail en cours ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• assimiler et répondre aux observations et critiques formulées par les autres étudiants et par le promoteur ;</li> <li>• exposer l'état d'avancement de ses recherches ;</li> <li>• maîtriser les exigences de fond et de forme relatives à la rédaction de son mémoire ;</li> <li>• présenter la synthèse de certaines lectures communes qui pourraient être assignées aux étudiants.</li> </ul>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>Le SAM est évalué sur la base des prestations écrites et orales.</p> <p>Le mémoire est évalué sur la base des prestations écrites et de la défense orale.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>Le SAM consiste en minimum 3 et maximum 5 séances de 2h programmées par le promoteur et au cours desquelles le promoteur accompagne les étudiants pour réaliser les objectifs du SAM. Il peut inviter des tiers, proposer des lectures, etc. L'étudiant remet un plan, une introduction, une bibliographie et une ou plusieurs fiches de lecture et présente oralement son sujet et son plan à la fin du séminaire.</p> <p>Le mémoire s'effectue par l'étudiant sous la supervision de son promoteur, qui prend lui-même l'initiative de le contacter pour programmer un minimum de trois entretiens avant le dépôt. Le mémoire fait l'objet d'une défense orale publique.</p> <p>Un mémoire interdisciplinaire est envisageable, moyennant le choix d'un co-promoteur dans la discipline connexe choisie et moyennant la participation à la première séance du SAM de ce co-promoteur.</p>
Contenu	<p>séminaire d'accompagnement du mémoire (SAM) (M1) a pour objet d'amener l'étudiant à définir avec la plus grande précision possible tout à la fois le sujet et la méthodologie de son mémoire et l'aide à réaliser son mémoire dans les délais impartis et, dans toute la mesure du possible, à l'achever au cours du deuxième bloc annuel du master. Le séminaire est aussi un lieu d'échange entre étudiants sur l'ensemble des recommandations relatives à la rédaction future de leur mémoire, tant sur la forme que sur le fond.</p> <p>Le mémoire en droit (M2) est un travail personnel et approfondi de recherche et de réflexion qui atteste de la maîtrise par l'étudiant d'un sujet juridique déterminé. Il poursuit les objectifs indiqués ci-dessus. Travail personnel de fin d'études, le mémoire a pour objectif de mettre en évidence l'autonomie, le sens critique, la maîtrise du droit, les compétences et les autres qualités personnelles de l'étudiant.</p> <p>Un mémoire interdisciplinaire est envisageable, moyennant le choix d'un co-promoteur dans la discipline connexe choisie et moyennant la participation à la première séance du SAM de ce co-promoteur.</p> <p>Le mémoire en cas d'inscription au double Master droit-gestion est un mémoire en droit réalisé sur un thème de gestion choisi en commun avec un co-promoteur de la LSM et traite des aspects juridiques de ce thème. Il est complémentaire du mémoire qui doit être réalisé à la LSM sur les aspects gestion dudit thème.</p>
Faculté ou entité en charge:	BUDR

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en droit	DROI2M	2		